

INSCRIPTION AU RESTAURANT MUNICIPAL RÈGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2019/2020

Inscription au restaurant municipal

L'inscription de votre enfant au restaurant municipal entraîne l'obligation de respecter le présent règlement. L'inscription se fait à l'année et pour tous les jours de la semaine. Les inscriptions ou désinscriptions au restaurant municipal sont possibles à chaque demi-trimestre. Le service de restauration est ouvert en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h20.

Une assurance extra-scolaire est obligatoire.

L'enfant devra se conformer à la discipline demandée par le personnel communal. Dans le cas de dégradation commise par un enfant et constatée par un surveillant, la responsabilité financière des parents sera mise en cause.

Les enfants doivent respecter :

- Le personnel encadrant
- Les autres enfants
- Le matériel mis à leur disposition
- La nourriture

Une exclusion temporaire voire définitive pourra être décidée par la Mairie en cas de non-respect par l'enfant du règlement intérieur du restaurant municipal.

Facturation des repas

La facturation des repas est calculée en fonction du nombre de jours de fonctionnement du restaurant municipal par demi-trimestre, **quel que soit le nombre de repas pris par l'enfant**. Un dégrèvement est possible à partir d'une semaine consécutive d'absence pour raison médicale et sous réserve d'avoir prévenu Mme Sophie FAILLOT, responsable du restaurant municipal (02 35 80 00 00) et Mme Nathalie SURÉE au service facturation de la mairie (02.32.86.41.15).

Les repas non pris lors des sorties scolaires d'une journée ne sont pas facturés. A titre exceptionnel, lors de sorties scolaires de demi-journée, les enfants non-inscrits au restaurant municipal pourront y déjeuner.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du règlement du restaurant municipal.

Signature des parents

RESTAURANT MUNICIPAL

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

(remplir un bulletin par enfant)

A déposer avant le 2 juillet 2019 en mairie

NOM _____

Prénom du responsable de l'enfant : _____

Adresse : _____

Tél. domicile : _____ Tél. travail : _____ Portable : _____

ENFANT A INSCRIRE

NOM	Prénom	Classe fréquentée